Mont-Saint-Hilaire
Ville de nature, d'art et de patrimoine

Programme particulier d'urbanisme du centre-ville

Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement
Ville de Mont-Saint-Hilaire
7 novembre 2018

Introduction

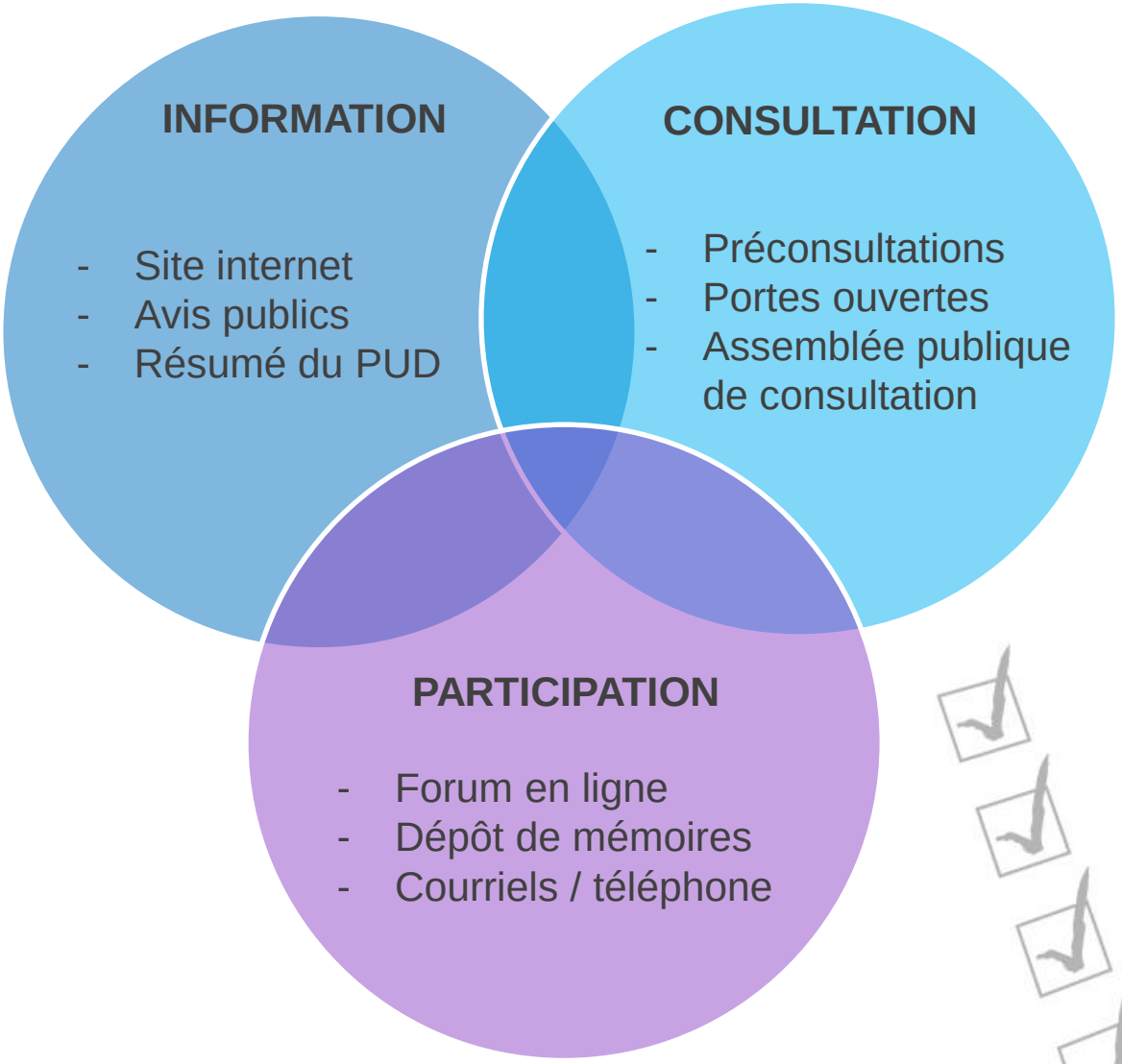

Étapes du projet

Étapes réalisées

27 juin 2018	12 septembre 2018	24 septembre 2018	23 et 30 octobre 2018
1re préconsultation	2 e préconsultation	Conférence-débat de Vivre en Ville	Groupes de discussion

7 novembre 2018	Adoption des projets de règlements

Étapes à venir

20 novembre 2018	4 décembre 2018	14 janvier 2019
Portes ouvertes	Assemblée publique de consultation	Adoption des règlements

Mont-Saint-Hilaire
Ville de nature, d'art et de patrimoine

Structure du PPU centre-ville

Principales sections du PPU

Portrait des secteurs du centre-ville

Vision

Concept d'aménagement

Objectifs spécifiques d'aménagement pour chacun des secteurs

Cadre règlementaire

Mont-Saint-Hilaire
Ville de nature, d'art et de patrimoine

Bonifications suite aux préconsultations

Rue Saint-Georges:

Destination axée sur les commerces **d'alimentation et de restauration**

Place publique sur Saint-Georges:

- **Art public**
- **Vues**
- Rappel des **minéraux** du mont Saint-Hilaire

Assurer la fluidité de la circulation **et la sécurité** des déplacements

Possibilité de faire de la rue Saint-Georges **une rue à sens unique**

Modulation des hauteurs pour préserver les vues

Modification des dispositions relatives aux droits acquis pour forcer un redéveloppement conforme à la vision du centre-ville

Bonifications suite aux préconsultations

Rue Saint-Georges:

Destination axée sur les commerces **d'alimentation et de restauration**

Place publique sur Saint-Georges:

- **Art public**
- **Vues**
- Rappel des **minéraux** du mont Saint-Hilaire

Assurer la fluidité de la circulation **et la sécurité** des déplacements

Possibilité de faire de la rue Saint-Georges **une rue à sens unique**

Modulation des hauteurs pour préserver les vues

Modification des dispositions relatives aux droits acquis pour forcer un redéveloppement conforme à la vision du centre-ville

VERS LA RIVIÈRE
RUE BLAIN
RUE DU CENTRE-CIVIQUE
BOULEVARD HONORIUS-CHARBONNEAU
BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER
RUE SAINT-GEORGES
RUE DU FORT
RUE RADISSON
VERS LA RIVIÈRE
VERS LA MONTAGNE

Bonifications suite aux préconsultations

Rue Saint-Georges:

Destination axée sur les commerces **d'alimentation et de restauration**

Place publique sur Saint-Georges:

- **Art public**
- **Vues**
- Rappel des **minéraux** du mont Saint-Hilaire

Assurer la fluidité de la circulation **et la sécurité** des déplacements

Possibilité de faire de la rue Saint-Georges **une rue à sens unique**

Modulation des hauteurs pour préserver les vues

Modification des dispositions relatives aux droits acquis pour forcer un redéveloppement conforme à la vision du centre-ville

Concordance règlementaire

PLAN D'URBANISME DURABLE

Programme particulier d'urbanisme du centre-ville

concordance

Règlement de zonage

Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Autre règlement modifié

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Concordance règlementaire

Plan d'urbanisme durable

Programme particulier d'urbanisme du centre-ville

Modifications aux règlements d'urbanisme
Section 5.1 – Secteur commercial du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier

	Objectifs spécifiques du PPU	Modifications requises
Zonage	Contribuer à l'animation et au dynamisme de la rue d'ambiance.	• Autoriser les cafés-terrasses en tant qu'équipement accessoire pour les bâtiments mixtes.
Zonage	Réduire la présence d'îlots de chaleur.	• Établir des normes pour la plantation d'arbres ainsi que pour des bandes de verdure pour les bâtiments mixtes. • Autoriser le partage d'un certain nombre de cases de stationnement entre des tiers pour un usage commercial sur des terrains voisins. • Réduire le nombre minimal de cases de stationnement requises pour les usages commercial et résidentiel des bâtiments mixtes. • Modifier l'exemption de fournir des cases de stationnement en fonction des nouvelles zones.
Zonage	Améliorer la qualité du paysage urbain.	• Obliger l'enfouissement des fils de distribution électrique et d'utilités publiques.
Zonage	Concevoir des aires de stationnement de qualité.	• Reprendre les dispositions générales du Règlement de zonage relatives aux aires de stationnement et les appliquer aux bâtiments mixtes.

PIIA	Intégrer une série d'objectifs et de critères de nature discrétionnaire qui permettent d'encadrer un projet de bâtiment mixte dans le respect de la vision du Programme particulier d'urbanisme du centre-ville.	• Définir des objectifs et critères afin d'encadrer les nouveaux projets de bâtiments mixtes :
		  • Opérations cadastrales
		  • Implantation des bâtiments
		  • Composantes architecturales
		  • Développement durable
		  • Aménagement du site
		  • Aires de stationnement
		  • Affichage

Concordance règlementaire

Réduire la présence d'îlots de chaleur.

- Établir des normes pour la plantation d'arbres ainsi que pour des bandes de verdure pour les bâtiments mixtes.
- Autoriser le partage d'un certain nombre de cases de stationnement entre des tiers pour un usage commercial sur des terrains voisins.
- Réduire le nombre minimal de cases de stationnement requises pour les usages commercial et résidentiel des bâtiments mixtes.
- Modifier l'exemption de fournir des cases de stationnement en fonction des nouvelles zones.

Sources d'information

notre**msh**2035.com

Vous trouverez:

- Projets de règlements
- Rapport des consultations
- Forum

mamot.gouv.qc.ca

Affaires municipales et Habitation
Québec

Vous trouverez:

- Utilité d'un PPU
- Les caractéristiques d'un PPU

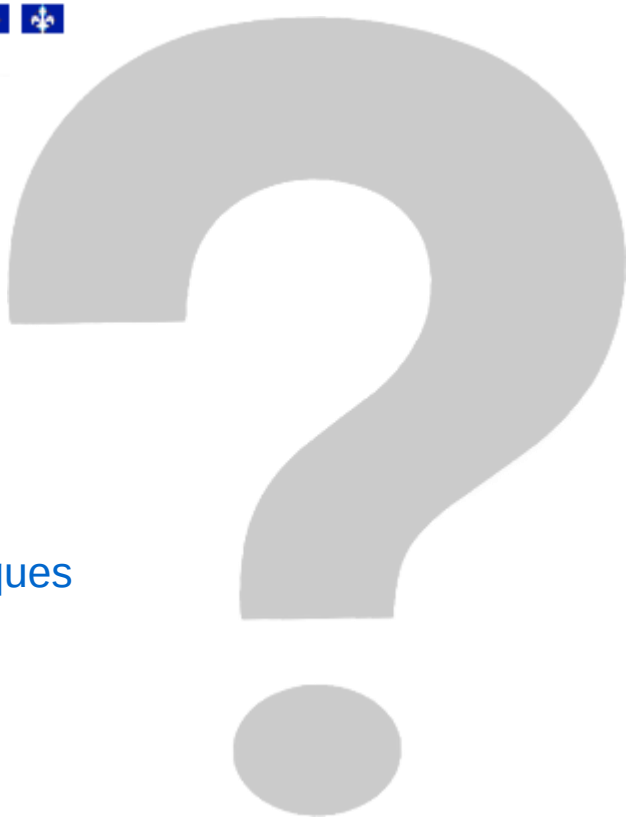

Mont-Saint-Hilaire
Ville de nature, d'art et de patrimoine

Prochains rendez-vous

20 novembre 2018

16 H à 20 H

Portes ouvertes

Activité permettant aux citoyens de prendre connaissance du projet et de discuter avec les personnes-ressources

Pavillon Jordi-Bonet
99, rue du Centre-Civique

4 décembre 2018 Assemblée publique de consultation

4 janvier 2019 Date limite pour transmettre vos commentaires

14 janvier 2019 Adoption des règlements

Mont-Saint-Hilaire
Ville de nature, d'art et de patrimoine